



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones franches

Question écrite n° 47874

Texte de la question

M. Daniel Colliard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'évolution de la valeur des biens situés dans le périmètre de zones franches. La situation d'exception de ces zones est mise en évidence par la loi qui a instauré un régime fiscal dérogatoire en faveur des entreprises qui s'y installent. Les biens immobiliers déjà inclus dans ces zones, et souvent avant que n'y jouent des facteurs pénalisants, ont perdu de leur valeur. C'est un préjudice certain quand ces biens (pavillons ou terrains) sont modestes et ont un caractère personnel ou familial. Ce préjudice ressort de façon impitoyable quand l'administration des domaines, à la faveur d'une mutation, les apprécie, comme il se doit, à l'aune du marché. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour éviter que des propriétaires de conditions modestes subissent ainsi les conséquences d'une situation dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité particulière mais qui trouve sa source dans la crise de la société française à notre époque.

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47874

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 451